

État d'Israël

Ministère de l'Éducation

Type d'examen : *Bagrouit* pour écoles secondaires

Session de l'examen : été 2016

Questionnaire n° 029284

Traduction française (4)

Annexes : annexe à la question 6 (caricature)

annexe à la question 7 (photographies)

מדינת ישראל

משרד החינוך

סוג הבחינה: בגרות לבתי ספר על-יסודיים

מועד הבחינה: קיץ תשע"ו, 2016

מספר השאלון: 029284

תרגום לצרפתית (4)

נספחים: נספח לשאלה 6 (קריקטורה)

נספח לשאלה 7 (תצלומים)

Histoire - religieux

Conforme au programme de réforme
pour un apprentissage enrichissant

pour nouveaux immigrants

en écoles religieuses

Instructions au candidat

א. Durée de l'examen : deux heures et demi.

ב. Structure du questionnaire et barème de notation :

Ce questionnaire comporte trois parties.

Première partie — (3 × 13) — 39 points

Deuxième partie — (1 × 22) — 22 points

Troisième partie — (3 × 13) — 39 points

Total — 100 points

ג. Matériel auxiliaire autorisé :

Dictionnaire hébreu-langue étrangère /

langue étrangère-hébreu.

ד. Instruction spéciale :

Dans votre réponse, rapportez des faits et ne vous contentez pas d'énoncer des généralités.

Tout ce que vous voulez écrire en tant que brouillon (plans, calculs, etc.), doit être écrit dans votre cahier d'examen uniquement, sur des pages séparées. Indiquez "טייטש" en haut de chaque page de brouillon. Écrire des notes de brouillon sur d'autres feuilles que celles du cahier d'examen, risque d'entraîner votre disqualification !

היסטוריה דתית

על פי תכנית הרפורמה
ללמידה משמעותית

לעולים חדשים

בבתי ספר דתיים

הוראות לנבחן

א. משך הבחינה: שעה וחצי.

ב. מבנה השאלון ומפתח ההערכה:

בשאלון זה שלושה פרקים.

פרק ראשון — (13×3) — 39 נקודות

פרק שני — (22×1) — 22 נקודות

פרק שלישי — (13×3) — 39 נקודות

סה"כ — 100 נקודות

ג. חומר עזר מותר בשימוש:

מילון עברי-לועזי / לועזי-עברי.

ד. הוראה מיוחדת:

הבא בתשובתך עובדות, ואל תסתפק

בהערכות כלליות.

כתוב במחברת הבחינה בלבד, בעמודים נפרדים, כל מה שברצונך לכתוב כטייטש (ראשי פרקים, חישובים וכדומה). רשום "טייטש" בראש כל עמוד טייטש. רישום טייטש כלשהו על דפים שמחוץ למחברת הבחינה עלול לגרום לפסילת הבחינה!

Bonne chance!

בהצלחה!

Questions

Première partie - Questions de connaissance et de compréhension

(39 points)

Répondez à trois questions parmi les questions 1 à 5 (13 points par question).

1. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les nouveaux États-nations durent faire face à la question des droits des minorités.
Expliquez pourquoi ils durent faire face à cette question.
Exposez la manière dont un des États, que vous avez étudié, a fait face à cette question.
2. **Exposez** deux changements qui se sont produits au sein de la société juive en Europe suite à l'émancipation.
Expliquez le lien existant entre l'un des changements que vous avez exposés et l'une des caractéristiques des Lumières, que vous avez étudiées.
3. Le mouvement sioniste comptait plusieurs courants, chacun représentant des opinions différentes.
Exposez l'idée centrale du "*Mizrahi*" ["המזרחי"] et d'un autre courant du mouvement sioniste que vous avez étudié.
Exposez une controverse au sein du mouvement sioniste dans laquelle l'un des courants que vous avez exposés était impliqué.
4. **Indiquez** deux causes des émeutes de 1929 [מאורעות תרפ"ט].
Exposez une leçon que la *Hagana* [ארגון ההגנה] tira de ces émeutes.
5. **Expliquez** pourquoi le *Yichouv* [הישוב היהודי] fit face à un dilemme (une hésitation) au sujet de ses relations avec les Britanniques au début de la Seconde Guerre mondiale.
Exposez un exemple de collaboration du *Yichouv* avec les Britanniques, et un exemple de lutte du *Yichouv* contre les Britanniques, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Deuxième partie (22 points)

Répondez à l'une des questions 6 ou 7.

6. L'annexe à la question 6 présente une caricature publiée dans la presse du *Yichouv* [הישוב היהודי] suite à la publication des conclusions de la commission Peel [נעדת פיל] (1937). Observez la caricature, puis répondez aux deux paragraphes א et ב de la question.
- א. **Exposez** l'opinion de l'auteur de la caricature sur les conclusions de la commission Peel, en vous appuyant sur deux éléments de la caricature. (11 points)
- ב. **Exposez** l'opinion opposée (contraire) qui existait au sein du *Yichouv* concernant les conclusions de la commission Peel, puis exposez une justification appuyant cette opinion. (11 points)
7. L'annexe à la question 7 présente des photographies du rabbin Tzvi Hirsh Kalisher [הרב צבי הירש קלישר] et de Moses Hess [משה הס]
- א. En vous fondant sur ce que vous avez étudié, **exposez** une idée commune à ces deux hommes. (10 points)
- ב. Observez ces photographies puis **indiquez** la différence existant entre le mode de vie du rabbin Kalisher et le mode de vie de Moses Hess, en vous appuyant sur un élément de chaque photographie (deux éléments en tout).
- En vous fondant sur ce que vous avez étudié, **expliquez** comment le mode de vie du rabbin Kalisher s'exprimait à travers l'une de ses idées. (12 points)

Troisième partie - Shoah et Histoire de l'État d'Israël (39 points)

Répondez à trois des questions parmi les questions 8 à 12 (13 points par question).

8. **Exposez** une idée présente dans l'idéologie nazie qui concerne les Juifs.
Exposez une mesure influencée par cette idée, entreprise par le régime nazi contre les Juifs en Allemagne dans les années 30.
9. **Exposez** deux objectifs des Allemands dans l'établissement des ghettos.
10. **Exposez** le changement qui survint dans la politique des nazis envers les Juifs suite à l'invasion (l'entrée) par les Allemands de l'Union Soviétique (opération Barbarossa [מבצע ברברוסה], juin 1941).
Expliquez pourquoi ce changement survint précisément après l'invasion.
11. **Exposez** un argument en faveur de la déclaration de la création de l'État d'Israël à la date qui avait été prévue, et un argument opposé à la déclaration à cette date précise.
12. **Exposez** l'influence qu'ont eu la Guerre d'Indépendance [מלחמת העצמאות] et la création de l'État d'Israël, sur les Juifs vivant dans les pays musulmans.

Bonne chance!

Tous droits réservés à l'État d'Israël.
Toute copie ou publication est interdite sans
l'autorisation du Ministère de l'Éducation.

בהצלחה!

זכות היוצרים שמורה למדינת ישראל
אין להעתיק או לפרסם אלא ברשות משרד החינוך